

Contrat d'engagement année 2019

Engagement œufs 2019

Entre l'**adhérent** de l'association Pomme d'Amap

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

E-mail :

Nombre œufs :

L'agriculteur en test d'activité agricole¹ :

ROCIPON Jean Pierre

Ferme de Toussacq

77480 Villenaux La Petite

Tel : 06 65 56 16 26

E-mail : jeanpierreroqiponbis@gmail.com

Signataire d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise avec la structure mentionnée ci-dessous,

Et

la structure "*Les Champs des Possibles*" représentée par **Sylvain Péchoux**, son co-gérant :

Siège social : Le Hameau de Toussacq, 77480 Villenaux-la-Petite

N° SIRET: 51402794500013 - TVA : FR60514027945

Tel: 06 95 23 94 13

E-mail : contact@leschampsdespossibles.fr

Il est rappelé que l'espace-test agricole *Les Champs des Possibles* accompagne Jean Pierre Rocipon dans son projet d'installation agricole. Pour ce faire, Jean Pierre ROCIPON est accueilli pendant la durée de son test d'activité sur le site la ferme de Toussacq 77480 Villenaux La Petite.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP Île-de-France).

Les autres engagements sont les suivants :

1 Pour en savoir plus sur la notion de « test d'activité agricole » et sur le fonctionnement de l'espace-test agricole *Les Champs des Possibles*, se référer aux documents de présentation du dispositif disponibles sur le site internet de la structure leschampsdespossibles.fr

a. Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association Pomme d'Amap pour participer à la concrétisation de ses objectifs.
- Pré-financer la production (cf. prix de l'œuf et modalités de règlement).
- Participer aux ateliers pédagogiques proposés par l'éleveur pendant la période d'engagement.
- Venir chercher ses œufs tous les mois sur le lieu de distribution. En cas d'absence, l'adhérent prévendra directement le bureau de l'association. Les œufs pourront être remis à une tierce personne. Aucun remboursement ne pourra être effectué par Les Champs des Possibles.
- Assurer sa part de permanence aux distributions comme convenu sur le « Planning Distribution » de l'association.
- Participer à l'Assemblée Générale annuelle de l'association. La date de cette AG sera communiquée au plus tard 4 semaines avant sa tenue.

b. Engagements du producteur d'œufs en test d'activité :

- Production respectueuse de la nature ;
- Alimentation des poules issue de l'agriculture biologique ;
- Livrer tous les mois des œufs extra-frais, issus de sa production et répartis quantitativement de manière égale entre tous les consommateurs en AMAP ;
- Les œufs sont consommables 28 jours à partir de la date de ponte ;
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des poulaillers ;
- Accueillir les adhérents sur la ferme au moins une fois pendant la période d'engagement ;
- Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

c. Engagements de l'espace-test agricole *Les Champs des Possibles* :

- L'espace-test agricole *Les Champs des Possibles* accueille et accompagne Jean Pierre Rocipon dans son projet d'installation agricole. Il héberge juridiquement son activité et à ce titre est engagé solidairement sur l'ensemble des points mentionnés au point b.
- L'espace-test agricole *Les Champs des Possibles* rendra compte régulièrement – et au minimum lors de la préparation de son AG annuelle – à *Pomme d'Amap* de l'accompagnement de Jean Pierre dans son projet d'installation.

d. Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire). Seront alors présents les adhérents, l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.
- Certains aléas de production peuvent entraîner des variations de ponte et donc une incidence sur les différentes livraisons programmées, le producteur pourra compenser ce manque sur une autre date de livraison. Celui-ci fera son possible pour livrer au minimum le nombre d'œufs prévus à l'année.
- Comme les œufs sont produits tous les jours, les œufs distribués auront été pondus entre la veille du jour même de la distribution et 9 jours plus tôt.
- Lors du renouvellement des pondeuses, chaque amapien a la possibilité de s'engager à acheter une

poule prête à cuire pour 7 Euros.

e. Livraison des œufs :

- Du 29 janvier 2019 au 24 décembre 2019.
- Horaires hebdomadaires : un mardi par mois de 19h15 à 20h30 sur les dates suivantes :
29 janvier ; 26 février ; 26 mars ; 23 avril ; 21 mai ; 18 juin ; 16 juillet ; 27 août ; 24 septembre ; 22 octobre ; 26 novembre ; 17 décembre (à voir)

f. Prix de l'œuf et modalités de règlement :

- Les œufs seront distribués entre le 29 janvier 2019 et le 24 décembre 2019 en 12 distributions.
- Le prix de l'œuf est fixé à 0.5€ .

Le règlement des œufs peut être réalisé par des versements multiples, les chèques doivent être remis au moment de la signature du présent contrat, ils seront encaissés aux échéances indiquées dans le tableau ci-dessous, à l'ordre de « Les Champs des Possibles ».

Paiement en:	<input type="checkbox"/> 1 fois	<input type="checkbox"/> 2 fois	<input type="checkbox"/> 4 fois	<input type="checkbox"/> 6 fois
Sommes				
Mois d'encaissement				
N° chèques				

Parrainage d'une poule

Il est possible de parrainer une poule pour 10€, en échange vous obtiendrez 6 œufs à la première distribution plus la poule (prête à cuire ou vivante) en juillet 2019.

Fait à en 2 exemplaires, le

Signature de l'adhérent

**Signature du producteur
d'œufs en test d'activité**